

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS 85 670 SAINT ETIENNE DU BOIS

# ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DECLASSEMENT DE BIENS DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE EN VUE DE LEUR ALIENATION

Aux lieux-dits, Les Embardières, La Chiffaudière, L'Aubier, La Salle, La Martinière, La Grande Villeneuve.

**DU 6 MARS AU 21 MARS 2023** 

## LA MARTINIERE

Mr et Mme ANSART Alexandre 13 La Martinière 85670 Saint Étienne du Bois



Mr Le Maire 2 place de l'église 85670 St Étienne du bois

Objet: demande d'achat d'un chemin communal

Bonjour Monsieur le Maire,

Par la présente, je me permets de solliciter l'acquisition d'un chemin communal si tu es entre le 13 et le 15 la Martinière 85670 Saint-Étienne du bois, tonton vous trouverez ci-joint une photo et un extrait du cadastre.

En effet nous souhaitons acquérir cette partie de chemin qui donne accès à notre futur parking et terrain. Nous souhaitons pouvoir l'entretenir régulièrement, au vu du passage de nos véhicules et de notre tracteur. Nous sommes les seuls à utiliser ce chemin qui donne accès directement à no tre propriété.

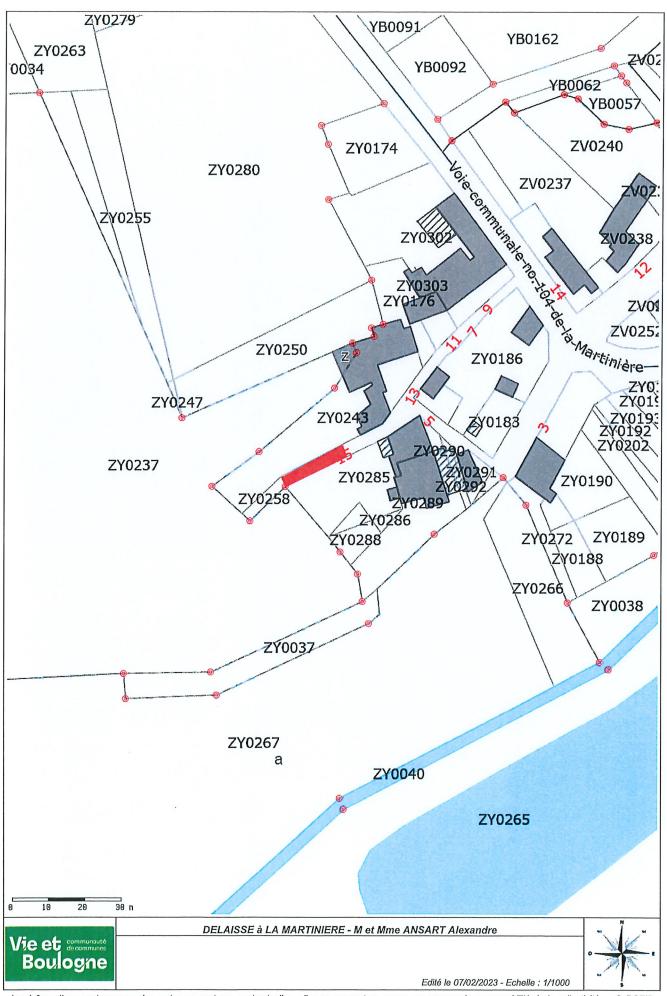
Nous nous sommes rapprocher auprès de vos services qui nous ont fait part du prix d'achat de 5€/m2. Si ce prix est toujours viable nous sommes intéressés par le rachat de cette partie de chemin.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma requête et me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

PJ: extrait cadastral+ photo

Monsieur et Madame Ansart



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le 14/10/2022

ID: 085-218502102-20221011-11\_10\_2022\_06-DE

#### COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 5 octobre 2022

PRÉSENTS: AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, AUCOIN Emmanuelle, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES: BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde donne pouvoir à PENISSON Landry, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent donne pouvoir à RAUTUREAU Freddy, COULON-FEBVRE Catherine donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIAUD Séverine, VIDAL Marie.

Secrétaire de séance : PROUX Jérôme

Nombre de Conseillers:

En exercice: 19

Présents:13

Votants: 16

### Nº 11-10-2022-06 - Acquisition d'un délaissé communal à La Martinière

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'achat de délaissé communal par M et Mme ANSART Alexandre, à La Martinière. Il s'agit d'un terrain d'environ 70 m², situé le long de la parcelle leur appartenant et cadastrée ZY 243.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne un accord de principe à la cession d'un délaissé communal convoité par M et Mme ANSART Alexandre, à La Martinière, sous réserve du résultat de l'enquête publique à organiser;
- Fixe le prix de vente de ce terrain à 5 euros le m²;
- Dit que les frais d'acte et de bornage seront supportés par l'acquéreur;
- Charge Monsieur le Maire d'organiser l'enquête publique à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme, Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.